

FORMULAIRE DE DEMANDE à joindre au PROGRAMME des formations soumises à reconnaissance par une Commission paritaire dans le cadre du Congé éducation payé

Attention : la demande doit toujours être introduite avant le début de la formation et communiquée au président de la commission paritaire par courriel à l'adresse « cep@emploi.belgique.be »¹.

Numéro de la commission ou sous-commission paritaire * :

I. ORGANISATEUR DE LA FORMATION

Organisation qui sollicite la reconnaissance

Dénomination :

Adresse :

Personne de contact

Nom :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

Attention : la confirmation officielle sera adressée au demandeur, pas à la personne de contact

II. FORMATION

1. Dénomination :

2. Nombre d'heures de contact de la formation (minimum 32h. par année scolaire) :

3. Durée de la formation : du _____ au _____

4. S'agit-il d'une prolongation (ininterrompue ou non) d'une formation déjà reconnue par cette commission ou sous-commission paritaire ?

oui non

5. Durée souhaitée de l'agrément : durée déterminée _____ an(s) ou durée indéterminée

* Attention :

- Une demande **distincte** doit être introduite pour chaque CP ou SCP

- Un numéro incomplet ou erroné de commission ou sous-commission paritaire a un impact négatif sur le délai de traitement de votre demande

- Pour les demandes concernant les CP 111, 319.02, 329.02, 330, 332, 337, veuillez compléter le formulaire spécifique que vous trouverez à l'adresse suivante : <https://www.emploi.belgique.be/fr/themes/concertation-sociale/reconnaissance-des-formations-dans-le-cadre-du-conge-education-payé>

Date, nom et signature du demandeur

¹ Ou par courrier à l'adresse :
SPF ETCS
Président de la (sous)commission paritaire ...
Rue Ernest Blerot, 1
1070 BRUXELLES